



HAL
open science

Les Voyageurs de l'impériale, la censure et Vichy : deux lettres du printemps 1941

Erwan Caulet

► **To cite this version:**

Erwan Caulet. Les Voyageurs de l'impériale, la censure et Vichy : deux lettres du printemps 1941. Carnets de l'ERITA, 2020, 1, p. 35-44. hal-03754698

HAL Id: hal-03754698

<https://hal.science/hal-03754698>

Submitted on 25 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Voyageurs de l'impériale, la censure et Vichy : deux lettres du printemps 1941

Erwan Caulet, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne – CHS

Les deux lettres inédites que nous publions ici, la première en particulier, viennent compléter le dossier sur la parution, pendant l'Occupation, en décembre 1942, des *Voyageurs de l'impériale* sous une forme sensiblement remaniée. Ce dossier a déjà largement été documenté par Michel Apel-Muller dans le premier numéro des *Recherches croisées Aragon/Elsa Triolet*¹ et, à sa suite, par Daniel Bougnoux dans la notice qu'il a établie pour l'édition du roman en Pléiade². La nouveauté de ces lettres réside dans le fait qu'il s'agit de pièces issues non du Fonds Aragon mais découvertes aux Archives nationales, dans les dossiers que celles-ci conservent des services de la censure de Vichy³. Elles donnent un aperçu des réactions des autorités de Vichy face au roman – ces réactions, avec celles des Allemands, tant redoutées par un Gaston Gallimard soucieux de publier le roman. On ne peut toutefois pas affirmer que Gaston Gallimard et Jean Paulhan ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont orienté leur travail, contrairement à l'avis de la censure allemande⁴, à l'origine des nombreuses coupes opérées par l'un et l'autre dans le roman pour en permettre la publication. Certes une partie des passages problématiques pointés par le censeur Georges Ricou recourent les passages repérés et les coupes faites par Gallimard et Paulhan, dans les épreuves de février 1941 comme dans celles d'août (voir l'annexe). Mais le fait qu'une autre partie de ces mêmes passages signalés par Ricou ne soient

¹ Michel Apel-Muller : « L'édition de 1942 des *Voyageurs de l'impériale* : une entreprise "diabolique" », *RCAET*, n° 1, 1988, p. 167-208.

² *Œuvres romanesques complètes*, vol. II, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000, notice p. 1396-1405.

³ Archives nationales, F⁴¹ 258, dossier « question du livre ».

⁴ Voir les informations citées par Daniel Bougnoux, *op. cit.*, p. 1401.

ni repérés ni coupés par eux, y compris dans le jeu d'épreuves d'août, tend à indiquer le contraire, de même que le blocage de la parution du livre par Vichy (l'autorisation n'arrivera que le 18 septembre 1942, alors que Gallimard a obtenu une réponse positive des autorités allemandes dès le 10 juillet 1941¹), même si, en réalité, d'autres raisons entrent en ligne de compte dans ce blocage.

De fait, ce que ces lettres révèlent, ce sont précisément une partie des raisons du refus par Vichy de publier le livre. Et c'est là l'intérêt de ces deux documents : préciser le cours des décisions des censures, à défaut d'éclairer l'existence des différents jeux d'épreuves successifs et les coupes qui y sont effectuées. Car c'est en effet la stratégie proposée par Georges Ricou, décrite dans sa lettre et validée par Antoine-Marie Piétri, son chef de service, qui se retrouve mise en œuvre dans le refus de parution du roman : repousser la décision de publier, la renvoyer d'abord aux autorités allemandes puis, ensuite, trancher, une fois la décision allemande connue et donc les services de Vichy « couverts » par elle et libres de leur propre choix.

À cet égard, ce choix « stratégique » n'est pas sans renvoyer à la dépendance et à la dissymétrie des relations entre Vichy et les autorités allemandes, tout en montrant également la marge de manœuvre de Vichy et sa latitude à agir, y compris en amplifiant les décisions, dans ce domaine comme dans d'autres (la question juive par exemple), ou selon ses objectifs propres². Toutefois, au-delà de ce constat, c'est aussi la question de la perception du livre par les services de censure de Vichy et les raisons de fond de cette censure et du blocage qui s'ensuit qui apparaissent dans ces documents, ainsi qu'un aperçu de l'insertion des *Voyageurs* dans les querelles franco-françaises des années 1940.

Notons d'abord que l'appréciation portée par Ricou n'est pas dénuée d'une certaine ambivalence. Elle revêt un ton technique et factuel. Ricou établit des faits pour justifier la décision, non sans que perce une forme de reconnaissance du talent d'Aragon et de la qualité du livre, sinon une forme de mansuétude à son égard. Il faut d'ailleurs noter que c'est pour ainsi dire moins le livre et l'auteur qui posent problème que le risque politique pris à laisser paraître un tel ouvrage, en particulier en direction

¹ Informations, citées par Daniel Bougnoux (*ibid.*, p. 1402), de Bernard Leuillot dans : *Le temps traversé, correspondance 1920-1966/ Louis Aragon, Jean Paulhan, Elsa Triolet*, Bernard Leuillot (éd.), Paris, Gallimard, 1994, p. 144 (note 3) et 146 (note 6).

Gaston Gallimard l'annonce à Aragon dans une lettre en date du 19 mai 1942 (« J'avais obtenu à Paris le visa allemand mais la censure de Vichy interdit la publication »), citée *in ibid.*, note 1, p. 141.

² Voir Gisèle Sapiro : *La guerre des écrivains*, Paris, Fayard, 1999, p. 47 sq., les constats de Gérard Loiseaux dans *La littérature de la défaite et de la collaboration*, Paris, Fayard, 1995, p. 75-76 et plus largement la synthèse de Marc-Olivier Baruch : *Le régime de Vichy (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2017, notamment p. 64-68 pour le cadre général.

des autorités d'occupation. C'est ce risque qui paraît motiver l'acte de censure ou plutôt l'absence de décision initiale et le sursis finalement décidé. Reste que sur le fond, c'est bien la ligne du régime de Vichy qui se repère et se fait sentir – moralisme, conservatisme, anticommunisme... –, et qui explique le blocage de la parution de l'ouvrage. Sont visés le panorama brossé par Aragon dans son roman des années 1880-1910, ce qu'il peut aborder, décrire et critiquer de cette période et leurs effets d'échos dans la période contemporaine¹ : l'affaire Dreyfus (les p. 370 et suivantes signalées par Ricou), la question des Juifs en France et de l'antisémitisme (tous les passages concernant le personnage de Meyer)², la vie politique française et ses « gesticulations³ » internes, les allusions aux politiques coloniales, etc. (voir le relevé thématique proposé dans l'annexe). Avec les passages désobligeants ou comportant des piques sur l'Allemagne et les Allemands, forcément problématiques dans le contexte de l'Occupation, c'est toute la performativité potentielle du roman qui est ciblée par la censure. Autrement dit tout ce qui revient à (re)mobiliser nombre des passions franco-françaises mal ou non éteintes, dans un contexte où ces mêmes passions sont au cœur de la « revanche » politique et idéologique prise par les vichystes arrivés au pouvoir sur la « gueuse » à l'occasion de la « divine surprise » de mai 1940.

À cette date et comme la lettre l'indique, Georges Ricou, le censeur, est « Chef du Service des Périodiques, Livres, Théâtres » sis à Clermont Ferrand. À ce titre et comme il l'explique lui-même, il est responsable de l'imprimerie Bussière : « Bien qu'édition en zone occupée, ce livre [*Les Voyageurs de l'impériale*] est soumis à la censure de la zone libre parce qu'il est imprimé à St-Amand Montrond (zone libre) à l'imprimerie Bussière. » En l'occurrence, c'est, compte tenu de la date de son courrier, sur le deuxième jeu d'épreuves du roman, sorti des presses Bussière le 18 février 1941 que porte son évaluation. Librettiste, metteur en scène et ancien directeur de l'Opéra-Comique (1925-1931)⁴, Ricou (1880-1954 ?) travaille à la censure depuis la Drôle de Guerre : il fait partie des officiers chargés de la censure que l'armée délègue et par lesquels elle finit par s'imposer au Commissariat général à l'Information, dirigé

¹ Pour une présentation du roman et de son contenu, voir la notice des *Voyageurs de l'impériale* écrite par Corinne Grenouillet dans le *Dictionnaire Aragon*, dirigé par Nathalie Piégay et Josette Pintueles, Paris, Honoré Champion, 2019, p. 1000-1002.

² Sur la question de l'antisémitisme dans l'œuvre d'Aragon, voir la notice d'Hervé Bismuth dans le *Dictionnaire Aragon*, *op. cit.*, p. 51-52.

³ La formule est de D. Bougnoux, *op. cit.*, p. 1395.

⁴ Notice de personne du catalogue de la BNF, consultée le 1^{er} juillet 2019.

jusqu'en mars 1940 par Jean Giraudoux¹. Une situation détaillée des services en date du 24 février 1940 le présente comme « homme de lettres » et lui attribue le grade de lieutenant tandis qu'un état du personnel d'août 1940 le fait commandant ; il est colonel selon d'autres sources². Quoi qu'il en soit, il est, au 9 janvier 1942, chef adjoint de la Censure³ en charge des périodiques⁴ mais aussi des livres, du théâtre et de tous les spectacles⁵, avant d'être remplacé⁶. Soucieux de ménager les susceptibilités allemandes d'après Julien Luchaire⁷ et comme tendent à le suggérer certains des passages de la lettre ou ses relevés dans *Les Voyageurs*, il fait partie du comité directeur du groupe « Collaboration » fondé à l'automne 1941 et dirigé par Alphonse de Châteaubriant⁸. Il contribue en outre à la revue collaborationniste *La France socialiste*⁹ et sa brochure de 1942, *Retour sur le passé*, ne laisse aucun doute sur ses convictions pétainistes, xénophobes, hostiles aux « jours détestables du Front Populaire », contemptrices des occasions manquées de contrer la décadence française jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Pétain¹⁰... À la Libération, il figure dans la « première liste des membres de leur profession notoirement compromis dans la collaboration avec l'ennemi » publiée dans les *Lettres françaises* le 30 septembre 1944¹¹.

¹ Jacques Body : *Jean Giraudoux*, Paris, Gallimard, 2004, p. 698-699 et p. 713 et Philippe Amaury : *De l'information et de la propagande d'État. Les deux premières expériences d'un ministère de l'information en France, l'apparition d'institutions politiques et administratives d'information et de propagande sous la III^e République en temps de crise (juillet 1939-juin 1940), leur renouvellement par le régime de Vichy (juillet 1940-août 1944)*, Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, p. 467-468.

² AN, F⁴¹ 258 ; J. Body, *op. cit.*, p. 713 ; Robert Cardinne-Petit, *Les soirées du Continental : ce que j'ai vu à la censure (1939-1940)*, Paris, Jean-Renard, 1942, p. 41 ; Ph. Amaury (*op. cit.*, p. 468) parle d'officiers supérieurs.

³ AN, F⁴¹ 258.

⁴ Ph. Amaury, *op. cit.*, p. 468, J. Body, *op. cit.*, p. 713 et R. Cardinne-Petit, *op. cit.*, p. 41

⁵ Voir Laurent Broche : « Détours médiévaux dans le théâtre français de la Seconde Guerre mondiale : étude de quelques cas (Luchaire, Claudel, Guitry) », in Véronique Dominguez (dir.), *Renaissance du théâtre médiéval, Contributions au XII^e colloque de la Société internationale du théâtre médiéval*, Lille, 2-7 juillet 2007, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, p. 142, en ligne : <https://books.openedition.org/pucl/668> ; page consultée le 22 décembre 2020, et sa source : Julien Luchaire, *Confession d'un Français moyen. II. 1914-1950*, Florence, Leo S. Olschki, 1965, p. 304

⁶ *Ibid.* et Ph. Amaury, *op. cit.*, p. 474 ; il est remplacé par René Johannet.

⁷ J. Luchaire, *op. cit.*

⁸ Sara Iglesias : « Les concerts franco-allemands du groupe Collaboration » in Myriam Chimènes et Yannick Simon (dir.) : *La musique à Paris sous l'Occupation*, Paris, Fayard, 2013, p. 65.

⁹ Sartre devant la presse d'Occupation. Le dossier critique des Mouches et Huis clos, Ingrid Galster (éd.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 444 et Pascal Ory : *Les collaborateurs, 1940-1945*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 128 notamment.

¹⁰ Georges Ricou : *Retour sur le passé*, Paris, Fernand Sorlot, 1942, respectivement p. 35, 6, 11 et 13, etc.

¹¹ Philippe Gumplowicz : « Musicographes réactionnaires des années 1930 », *Le Mouvement social*, n° 208, 2004, p. 120.

Si la lettre sur *Les Voyageurs* envoyée par Ricou est adressée à « Monsieur Dufour » au « Service central de la Censure » à Vichy, c'est Antoine-Marie Piétri qui acte la stratégie proposée par son censeur, vu l'enjeu stratégique et l'importance de l'auteur et du livre concernés. Piétri est, depuis la fin de 1940, chef des Services de presse et de Censure de la zone sud et assisté, dans sa tâche et pour la censure, par Jean Dufour, son sous-directeur et adjoint. À partir de janvier 1942 Piétri devient délégué général à la Presse en zone nord mais c'est comme chef des Services de Presse et de Censure qu'il est révoqué à la Libération¹.

In fine, ces lettres apportent donc bien un éclairage complémentaire sur le déroulement du processus de censure des *Voyageurs de l'impériale* pendant la Guerre et plus particulièrement sur le blocage qui suit l'autorisation allemande et qui n'est pas lié au contexte de 1942, contrairement à la supposition, faute de sources, de Michel Apel-Muller². Elles apportent également une illustration concrète supplémentaire, dans son cas, des relations entre Vichy et l'occupant, tout en réinscrivant l'ouvrage, par les passages signalés, dans les querelles franco-françaises du temps et dans son antagonisme avec les orientations idéologiques de Vichy. Toutefois, si elles précisent ces différents points, elles en laissent également bien d'autres en suspens, voire suscitent d'autres interrogations auxquelles il n'est pas possible de répondre en l'état, faute de documents : les causes et les logiques à l'origine de ce traitement singulier d'Aragon, par exemple, et sa représentativité³ ou encore, par ricochet, les causes et les logiques, les circonstances et les décisionnaires de la levée du blocage de la parution⁴, etc. Si l'on explique mieux avec ces documents les causes du différé de la parution du roman, si l'on est désormais en mesure de saisir les motivations et le jeu

¹ Ph. Amaury, *op. cit.*, p. 225-226 et 441. AN, F⁴¹ 258, notamment, entre autres documents, le bordereau d'envoi du 29 octobre 1941, adressé à « Monsieur Pietri – chef des Services de Presse et de Censure. Hôtel de la Paix » et l'arrêté de révocation en date du 28 octobre 1944 du ministre de l'information, avec effet au 1er septembre 1944.

² M. Apel-Muller, art. cité, p. 182.

³ Un effet de la relative largesse de la censure que Wolfgang Babilas repère dans sa lecture des textes de l'époque (« Aragon, poète de la Résistance », in *Études sur Louis Aragon*, Münster, Nodus Publikationen, 2002, vol. 1, p. 314-315) même si on peut en douter vu le profil du censeur comme du censuré et la teneur de la lettre ? Un souci de Vichy d'affirmer son droit de regard et de décision au-delà des décisions de l'occupant comme le signale Gisèle Sapiro (*op. cit.*, p. 49 et 52) à propos des *Beaux draps* de Céline, autorisé en zone occupée, interdit par Vichy ? Le dépouillement des cartons de la censure que nous avons réalisé dans le cadre d'un autre travail n'a rien révélé, ce qui ne veut pas dire que les documents n'existent pas et ne surgiront pas un jour au détour du travail d'un chercheur comme les documents présents. Notons cependant que Ph. Amaury tout en étant en mesure d'en restituer un nombre important signale que les consignes de censure étaient le plus souvent « verbales et orales » pour ce qui est de la presse (*op. cit.*, p. 523).

⁴ Ph. Amaury, *ibid.*

de Vichy à son égard, le dossier de la parution pendant l'Occupation des *Voyageurs de l'impériale* n'en demeure pas moins à ce stade toujours ouvert, notamment faute de travaux plus approfondis sur la censure à Vichy (et son travail « au quotidien »¹).

¹ Pour lesquels les travaux, à notre connaissance, manquent au-delà des précisions que peut apporter par exemple un Denis Peschanski dans « Une politique de la censure ? » publié dans le recueil dirigé par Jean-Pierre Rioux sur *La vie culturelle sous Vichy*, Bruxelles, Complexe, 1990.

Annexe : correspondances des passages signalés par Georges Ricou

Passage signalé	Pléiade, p.	Thèmes du passage	Censure
68-69 : Juifs et allemands	568	Portrait de Meyer ; antisémitisme latent et notations anti-allemandes	Oui
70 : Napoléon	570	Critique des guerres napoléoniennes	partielle
224 : chauvinisme et pacifisme	724	Critique par Blaise des anciens combattants de 1870 et de leur place dans la société ; défiance face à la guerre	Non puis très ponctuelle sur un autre sujet : l'Arménie
370 et suivantes	870 et sq.	Les deux chapitres inaugurant la deuxième partie du roman « Vingtième siècle » ; commentaire sur la Commune, les gouvernements, la situation sociale et l'Affaire Dreyfus ; bilan de la situation française au tournant du siècle. La trajectoire de Meyer dans la société française. Poids de l'antisémitisme	Oui
399 : Guillaume II – les allemands	901	Notations antiallemandes et anti-Guillaume II en lien notamment avec la crise d'Agadir	Oui
400 : Milieu juifs [sic]	902	Sur le caractère français ou non de Meyer, son « légitimisme » en la matière	Oui
401 : les juifs et la patrie	903	Les tensions internationales, le risque de guerre, l'affaire Caillaux, la vie politique et les choix du gouvernement.	Non
403 : Caillaux, le Congo les nationalistes	905		Non mais très légère reprise concernant l'Allemagne
522 et suiv. Poincaré [sic] et Alsace Lorraine	1028	Commentaires sur la vie politique française et ses coulisses, l'alliance russe, Poincaré, les relations avec l'Allemagne, etc.	Oui
533 : la guerre	1039	Erreur de Ricou ? le passage ne concerne pas la guerre	Non
559 : syndicalisme et C.G.T.	1065	La trajectoire syndicale d'Eugène, par rejet du compromis avec les patrons	Non
569 : Allemagne	1075	Descriptions d'officiers allemands peu flatteuses ; affaires économiques (et) internationales	Oui
597 : Viviani	1103-1104	Commentaire désobligeant sur Viviani	Non
606 : la guerre	1113	Les débuts compliqués de la guerre de 14	Non sauf le passage sur l'Allemagne et Guillaume II

Clermont-Ferrand, le 6 mars 1941

Monsieur DUFOUR
Service Central de la Censure
VICHY

Je vous envoie le livre de Louis Aragon intitulé : « LES VOYAGEURS DE L'IMPERIALE ». C'est un roman édité par Gallimard aux éditions de la Nouvelle Revue Française à Paris.

Bien qu'édité en zone occupée, ce livre est soumis à la censure de la zone libre parce qu'il est imprimé à St-Amand Montrond (zone libre) à l'imprimerie Bussière.

Au point de vue de la Censure il soulève deux questions :

1°) Son anti-conformisme général : peinture de l'hypocrisie et de l'égoïsme bourgeois ; goût pour les milieux douteux, de nombreux chapitres, qui sont parmi les meilleurs de l'ouvrage se passent dans une maison de filles des environs de la place de la République à Paris.

De ce point de vue, ce livre n'est pas plus violent que les œuvres précédentes du même auteur et sa valeur littéraire devrait suffire à le protéger contre une censure trop stricte.

2°) Une partie politique : le sujet se déroule de 1889 à 1914. L'auteur est donc amené à parler des querelles de cette période : affaire Dreyfus, anticléricalisme, syndicalisme et, enfin, de la lente tension qui a préparé la guerre de 1914.

Sans qu'il donne clairement son opinion, une certaine amertume de style, un ton aisément sarcastique, laissent suffisamment apparaître ses préférences.

Enfin à l'égard de l'Allemagne, ce livre écrit avant la défaite, n'avait évidemment rien à ménager.

Il paraît impossible de faire des coupures, qui devraient être trop nombreuses, étendues, et qui défigureraient le livre.

voir : Pages 68-69 : Juifs et allemands
70 : Napoléon
224 : chauvinisme et pacifisme

370 et suivantes
399 : Guillaume II – les allemands
400 : Milieu [sic] juifs
401 : les juifs et la patrie
403 : Caillaux, le Congo les nationalistes
522 et suiv. Poincaré et Alsace Lorraine [1]
533 : la guerre
559 : syndicalisme et C.G.T.
569 : Allemagne
597 : Viviani
606 : la guerre

Il paraît extrêmement difficile de laisser paraître ce livre tel qu'il est et de devenir responsable par un visa, des propos extrêmement libres et personnels de l'auteur, qui, à la veille de la guerre, était rédacteur en chef de "CE SOIR" et appartenait au parti communiste.

D'autre part le caractère littéraire de ce roman rend les coupures à peu près impossibles. Il me semble que la seule solution est de ne donner ni visa d'autorisation, ni visa de refus et de faire renvoyer les épreuves par l'imprimeur à l'éditeur en priant ce dernier d'obtenir lui-même un visa allemand. Étant entendu que ce premier visa allemand obtenu, la censure de la zone libre conservera tous ses droits pour autoriser ou non le tirage du volume. Nous n'aurons de cette façon aucune responsabilité vis-à-vis des autorités occupantes du fait de la publication du volume.

Me renvoyer le volume après décision

Le Chef du Service des Périodiques
Livres, Théâtres :
[signature de Georges Ricou]

¹ L'orthographe de Poincaré est fautive et le « et » rayé dans le texte.

Vichy

4 mai [1941]

LE CHEF DES SERVICES DE PRESSE ET DE CENSURE
à Monsieur RICOU, Clermont-Ferrand

En retour :

Livres de Louis Aragon, intitulé :

« LES VOYAGEURS DE L'IMPÉRIALE »

M. Piétri donne son
accord à la conclusion
de M. Ricou